

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 05 JUILLET 2020
A 09 H 00
AU PALAIS DES SPORTS ROBERT OUBRON
RUE PASTEUR VALLERY RADOT
A CRETEIL**

Installation du conseil municipal.
Election du Maire. (*Procès-verbal*)
(Fixation du nombre d'adjoints au maire).
Election des adjoints au maire. (*Procès-verbal*)
Lecture de la charte de l' élu.

N° D'ORDRE	AFFAIRES
R2020-3-1-23	Fixation du nombre d'adjoints au maire.
R2020-3-1-24	Elections des conseillers territoriaux. (<i>Procès-verbal</i>)
R2020-3-1-25	Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire.
R2020-3-1-26	Création de commissions permanentes.
R2020-3-1-27	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de Créteil.
R2020-3-1-28	Commission locale d'évaluation des charges transférées : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil Métropolitain.
R2020-3-1-29	Commission d'appel d'offres : Election des représentants du conseil municipal.
R2020-3-1-30	Commission de Délégation de Service Public : Election des représentants du conseil municipal.
R2020-3-1-31	Convention constitutive du groupement de commandes entre la commune et son Centre Communal d'Action Sociale.
R2020-3-3-5	Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la Base de plein air et de loisirs de Créteil « Ile de loisirs de Créteil ». Désignation de représentants du conseil municipal.
R2020-3-3-6	Mise à disposition de personnels entre la commune et le Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la Base de plein air et de loisirs de Créteil « Ile de loisirs de Créteil » : adoption d'une convention.



Ville de Créteil

Direction générale des Affaires civiles et juridiques
service des travaux de l'assemblée municipale
01.49.56.36.43
conseil.municipal@ville-creteil.fr

Le Maire

Créteil, le 29 juin 2020

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément au code général des collectivités territoriales, articles L.2121-7, L.2121-10, et L.2122-8, il m'appartient de vous convoquer à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

**DIMANCHE 05 JUILLET 2020 à 09 h 00
au Palais des Sports Robert OUBRON
Rue Pasteur Vallery Radot
à Créteil**

Cette séance est consacrée à l'élection du Maire et des adjoints au maire en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-2-1 du code général des collectivités territoriales.

En application des articles L.2122-2 et L.2122-2-1 du même code, le nombre des adjoints au maire peut être fixé à 20.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint l'ordre du jour définitif de la séance.

Compte-tenu de la pandémie de Covid-19 et la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale, le nombre de places réservées au public sera réduit.

Les débats seront retransmis en direct au public sur le site internet de la ville via la chaîne Youtube de la ville.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Laurent CATHALA

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CIVILES ET JURIDIQUES

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX
TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94 • TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94

Toute correspondance destinée à la mairie doit être adressée à Monsieur le maire